CDEV

Canada Development Investment Corporation

La Corporation de développement des investissements du Canada

Rapport Annuel 2012

CDEV

Canada Development Investment Corporation

La Corporation de développement des investissements du Canada

Table des matières

Rapport au ministre	4
Administrateurs et dirigeants	5
Pratiques de gouvernance d'entreprise	8
Rapport de gestion	9
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	14
Rapport des auditeurs indépendants	15
États financiers de la Corporation de développement des investissements du Canada	16

Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay
Bureau 302
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Telephone: (416) 966-2221
Facsimile: (416) 966-5485
Website: www.cdev.gc.ca

Rapport au ministre

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation consolidés de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La CDEV continue d'entreprendre des missions dans le cadre de l'examen permanent des actifs du gouvernement. Au cours de l'exercice, nous avons lancé le processus de vente de Ridley Terminals Inc. à la demande du gouvernement. A cet égard, nous avons retenu les services de conseillers financiers et juridiques et avons élaboré un plan de vente.

La Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) a connu une bonne année, ses ventes de pétrole brut totalisant 4,2 millions de barils au cours de l'exercice, ce qui est toutefois moins que les 4,7 millions de barils vendus en 2011. Cette diminution des ventes est attribuable à un arrêt de maintenance planifié à la plateforme pétrolière. La SGCH a constaté une hausse de 3 % du prix moyen du pétrole brut par rapport à 2011. Le prix moyen en 2012 se situait à environ 113 dollars canadiens le baril. La SGCH a versé 131 millions de dollars en redevances provinciales, 41 millions de dollars en participation aux bénéfices nets, 70 millions de dollars en impôts provincial et fédéral, ainsi que 120 millions de dollars en dividendes à la CDEV.

En 2012, la CDEV a versé 146 millions de dollars en dividendes. Ceux-ci provenaient du bénéfice de la SGCH et des dividendes sur les actions privilégiées de GM. La Corporation d'investissement GEN du Canada, filiale en propriété exclusive de la CDEV, détient une participation d'environ 10 % dans les actions ordinaires de GM.

Canada Eldor Inc., qui est responsable de la gestion des questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs, a finalisé une entente avec Cameco en vertu de laquelle elle a versé à Cameco 13,95 millions de dollars, ce qui l'exempte de toute responsabilité future envers Cameco pour les coûts associés aux déchets radioactifs dans la région de Port Hope.

Au cours de 2012, la CDEV n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédits parlementaires.

Au nom du conseil d'administration,

N. William C. Ross
Président du conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 8 mars 2013

Administrateurs et dirigeants au 8 mars 2013

Ministre responsable de la CDEV
L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Conseil d'administration

N. William C. Ross, LL.M. [2] [3]
Président du conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Président émérite et associé
WeirFoulds LLP
Toronto (Ontario)

John James Hillyard, MBA [2] [3]
Administrateur
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Ted Howell, CA, MBA [1] [3]
Administrateur
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Nicholas Wemyss, PGeo [2] [3]
Administrateur
Victoria (Colombie-Britannique)

Mary Beth Montcalm, PhD [2]
Administratrice
Toronto (Ontario)

Mary Ritchie, FCA [1]
P.D.G.
Richford Holdings Ltd.
Edmonton (Alberta)

Benita M. Warmbold, FCPA, FCA [1] [2]
Vice-présidente principale et chef de l'exploitation
Office d'investissement du régime de pensions du Canada
Toronto (Ontario)

Dirigeants

Michael Carter
Vice-président exécutif

Andrew Stafl, CPA, CA
Vice-président, Finances

Zoltan Ambrus
Vice-président

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire général

Comités du conseil

[1] Comité d'audit
[2] Comité de nomination et de gouvernance
[3] Comité de ressources humaines et de rémunération

Faits saillants de la CDEV en 2012

La Corporation de développement des investissements du Canada a versé des dividendes d'une valeur de 146 millions de dollars au gouvernement.

La valeur du placement de la Corporation d'investissement GEN du Canada dans les actions ordinaires de GM a augmenté de 1,1 milliard de dollars en 2012.

La Société de gestion Canada Hibernia a généré un bénéfice net de 298 millions de dollars au cours de l'exercice en raison de la hausse des prix jumelée à la production réduite découlant d'un arrêt de maintenance planifié.

Nous avons lancé le processus de vente de Ridley Terminals Inc. au nom du gouvernement.

Pratiques de gouvernance d'entreprise

La CDEV (anciennement la « CDIC ») rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances. De 1995 à novembre 2007, la CDEV avait pour mandat de réduire progressivement ses activités par le dessaisissement ordonné du reste de ses actifs. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDEV qu'elle « devra dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». En conséquence, la Corporation s'est préparée à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence.

Le conseil d'administration de la CDEV supervise et surveille la conduite des activités de la CDEV. Le conseil d'administration est actuellement composé du président et de six autres administrateurs. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable dans les secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes dans l'exercice de leur rôle. Le président du conseil d'administration évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDEV.

Le taux de participation aux réunions du conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps qui s'impose, hors des réunions du conseil d'administration, à la gouvernance de la Corporation. La CDEV et toutes ses filiales possèdent chacune leur propre conseil d'administration qui se réunit sur une base régulière.

Le conseil d'administration passe en revue et approuve chaque année le plan d'entreprise de la Corporation et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant continuellement l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les risques sont recensés et gérés tout au long du processus. Le conseil tient une réunion annuelle de réflexion au cours de laquelle il examine, entre autres, les objectifs de la Corporation d'un point de vue stratégique.

Afin d'avoir de l'aide pour assurer la gérance de la CDEV, le conseil d'administration a formé les trois comités suivants : le comité de nomination et de gouvernance, le comité de ressources humaines et de rémunération et le comité d'audit. Le comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la Corporation. Ce comité continue de passer en revue les pratiques de la CDEV en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, ce comité prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure du conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil de candidats pour les postes d'administrateur et de président du conseil d'administration. Le comité de ressources humaines et de rémunération appuie le Conseil pour les questions touchant les ressources humaines et les stratégies, politiques et pratiques de rémunération, y compris l'examen de la rémunération des cadres. Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la Corporation, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la Corporation et communique directement avec les auditeurs de la Corporation.

Le conseil d'administration a des relations de travail efficaces avec la direction de la CDEV. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et les responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise et le résumé du plan d'entreprise approuvés par le conseil d'administration, le rapport annuel, le site Web de la Corporation et une réunion annuelle regroupant ses parties prenantes du public. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec le ministre des Finances et les représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, pour leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, au besoin, ainsi qu'un remboursement des dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDEV continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et conséquemment modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance.

Rapport de gestion de la CDEV

Les communications publiques de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des déclarations prospectives qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives reposent sur divers facteurs et hypothèses et elles comportent des risques inhérents et des incertitudes générales et spécifiques. C'est donc dire que les pronostics, les prévisions, les projections et les autres éléments des déclarations prospectives ne se réaliseront peut-être pas. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société d'État fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements de participation du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exécuter ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de trois filiales en propriété exclusive, soit la Société de Gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »). La SGCH détient et gère la participation du gouvernement fédéral dans le projet d'exploitation des ressources pétrolières extracôtières Hibernia (« Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec la Corporation Cameco en 1988. GEN a été constituée en 2009 et détient des actions ordinaires et privilégiées de General Motors Company (« GM »).

Depuis la création en 1982 de la CDEV, nous avons efficacement assuré la gestion et le dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de l'État par la CDEV jusqu'en 2012 comprennent Canadair Limited, de Havilland Aircraft of Canada Limited, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de la Corporation Cameco, des actions ordinaires de General Motors et une participation dans Chrysler. Le total des produits de toutes ces activités versés à l'État jusqu'en 2012 a atteint environ 3,3 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé un total de 1,67 milliard de dollars en dividendes cumulatifs.

En 2009, le ministre des Finances a demandé à la CDEV de participer à l'examen permanent des actifs du gouvernement, ci-après nommé l'Examen de la gestion des actifs du gouvernement (l'« Examen »). À ce titre, la CDEV retient les services de conseillers pour qu'ils effectuent des analyses financières, juridiques ou techniques du portefeuille commercial du gouvernement du Canada, suivant les instructions du ministre. La CDEV surveille les conseillers et examine les rapports avant leur présentation au ministre.

Nous disposons d'une équipe de gestion basée à Toronto. Dirigée par le vice-président exécutif, cette équipe travaille en étroite collaboration avec des consultants externes, des spécialistes de la passation des marchés et le conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la Corporation et de ses filiales. La SGCH a une équipe de gestion basée à Calgary dont les membres possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Dirigée par son président-directeur général, cette équipe fournit une expertise dans les secteurs techniques de la géologie, de la commercialisation, du transport et des finances.

Rendement de la Corporation par rapport au plan

Notre rendement en 2012, par rapport à nos objectifs clés décrits dans notre plan d'entreprise 2012-2016, est comme suit :

Objectifs clés :

- Gérer nos investissements dans le champ pétrolier Hibernia et dans General Motors, et poursuivre la gestion des obligations de CEI.
- Continuer de gérer les volets de l'examen qui nous sont confiés.
- Continuer de gérer les autres enjeux qui pourraient survenir et demeurer prêts à assumer la gestion et la disposition d'autres intérêts du portefeuille commercial du Canada qui pourraient nous être confiés pour dessaisissement.

Rendement :

- La SGCH a enregistré un bénéfice après impôt de 173 millions de dollars et a versé à la CDEV des dividendes de 120 millions de dollars au cours du plus récent exercice.
- Nous avons reçu des dividendes de 36 millions de dollars de nos actions privilégiées de GM.
- Nous avons versé un total de 146 millions de dollars en dividendes au gouvernement.
- CEI a finalisé une entente avec la Corporation Cameco à l'égard d'un différend quant à la responsabilité relative aux coûts liés à l'élimination de déchets historiques dans la région de Port Hope. Cette entente règle un différend de longue date à propos des coûts à être assumés par CEI.
- Nous avons continué à gérer les projets relatifs à l'Examen au cours de 2012. Nos activités comprennent la préparation du cahier des charges, la publication des demandes de propositions, l'évaluation et l'embauche de consultants ainsi que le suivi et la révision de leur travail. En 2012, le ministre des Finances a demandé à la CDEV de gérer le processus de vente potentielle de Ridley Terminals Inc. (« RTI »), une autre société de la Couronne fédérale. Parmi les activités réalisées dans le cadre de ce projet, notons l'embauche d'un conseiller financier à des fins de soutien, l'embauche d'un conseiller juridique et la gestion du processus avec les parties prenantes concernées. Le processus est structuré selon une démarche graduelle, la CDEV étant à l'heure actuelle responsable de la gestion des premières étapes de consultation, notamment la mise en œuvre d'un processus de vente.

Société de gestion Canada Hibernia

La production pétrolière d'Hibernia a reculé en 2012 par rapport à 2011 en raison d'un arrêt de maintenance planifié à la plateforme au cours du troisième trimestre. L'arrêt s'est prolongé en raison du mauvais temps, des complications relatives aux réparations et de la réalisation d'activités de maintenance imprévues. En raison de ces défis inattendus, l'atteinte de la pleine production a pris plus de temps que prévu. Par conséquent, la production moyenne du projet total s'est chiffrée à 130 200 barils de pétrole par jour en 2012, soit moins que la cible de 140 000 barils par jour qu'avait fixée la SGCH et la production réelle de 154 400 barils par jour en 2011. La production pétrolière est maintenant conforme aux volumes attendus.

Les propriétaires d'Hibernia ont l'intention de continuer à prioriser le développement du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (« PSH ») au champ original tout en visant l'optimisation du forage et de la production et le forage de paires additionnelles de puits au champ pétrolier existant d'Hibernia. Les dépenses d'investissement se sont poursuivies en 2012 en vue de la mise en valeur du secteur unitaire du PSH. Le forage en mer de puits par injection d'eau commencera en 2014, le projet actuellement approuvé devant prendre fin d'ici la fin de 2015 ou le début de 2016. Le forage de ces paires additionnelles de puits injecteurs-producteurs dans le secteur unitaire du PSH ajoutera une production additionnelle importante. Le plan de développement dans le secteur unitaire du PSH comprend le forage d'un puits par injection d'eau à partir d'une plateforme de forage flottante, l'approvisionnement en eau injectée par pipeline à partir de la plateforme et le forage de puits de production de pétrole à partir de la plateforme. Les propriétaires d'Hibernia envisagent également des options de mise en valeur du réservoir de pétrole brut Ben Nevis Avalon du projet Hibernia. Les décisions relatives aux composantes du projet seront probablement prises en 2013 et en 2014. De plus, la construction d'un nouveau système d'extraction au gaz, conçu de manière à améliorer la productivité du puits et à optimiser la production, est en cours. Ce projet devrait prendre fin en 2014.

Canada Eldor Inc.

Au cours du premier trimestre de 2012, CEI a finalisé un accord avec la Corporation Cameco relativement à ses obligations antérieures au titre des déchets historiques. CEI a versé 14 millions de dollars à Cameco pour régler une partie de ces obligations. Ce paiement a été financé par un retrait du compte spécial de CEI, soit un compte du Trésor du Canada. CEI n'est plus responsable des coûts d'élimination des déchets radioactifs des raffineries stipulés dans la convention d'achat et de vente de 1988. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier et pour les coûts d'un régime de retraite pour certains anciens employés. Un plan a été mis en œuvre pour entreprendre des travaux visant à permettre le transfert éventuel de biens miniers au programme de surveillance institutionnelle de la province de Saskatchewan.

Corporation d'investissement GEN du Canada

À la fin de l'exercice, GEN détenait environ 10 % des actions ordinaires en circulation de General Motors (« GM ») et 419 millions de dollars en actions privilégiées de GM. Le pourcentage de participation relatif de GEN a augmenté depuis 2011 (9 %) en raison de la réduction du nombre d'actions ordinaires en circulation de GM vers la fin de l'exercice. Ces actions de GM seront gérées de manière commerciale et vendues sur les marchés publics lorsque les conditions économiques seront favorables. Au cours de 2012, les actions ordinaires de GM ont été échangées pour un prix variant entre 19 et 29 dollars US l'action. GEN consulte un conseiller financier afin de mieux gérer cet investissement.

En 2012, la juste valeur des actions ordinaires de GM a progressé, passant de 2,9 à 4,0 milliards de dollars, une hausse attribuable à la hausse du cours des actions, qui est passé de 20,27 $ US au 31 décembre 2011 à 28,83 $ US au 31 décembre 2012 après ajustement pour tenir compte du taux de change.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations dépendra de la conjoncture du marché et des conditions économiques de l'entreprise ou du placement.

Le flux de la trésorerie de la SGCH provient exclusivement de la production de pétrole provenant des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent les installations de production du champ Hibernia et le transport de pétrole brut affrété à terme. La trésorerie fluctue fondamentalement selon les volumes de production de pétrole, le prix du brut, les taux de change, les redevances et les frais de participation du concessionnaire, les coûts d'exploitation, le fardeau fiscal et les niveaux de dépenses en immobilisations. Les changements apportés à la réglementation de l'OCTLHE et d'autres organismes de réglementation ont également une incidence sur la SGCH.

CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires adoptées, en particulier celles adoptées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le gouvernement de la Saskatchewan.

Toute réalisation ultérieure de la valeur des placements dans GM dépendra à la fois des capacités des équipes de direction de cette entreprise et de la santé des marchés concurrentiels de l'automobile dans lesquels elle évolue. GM exerce des activités dans un environnement tributaire des dépenses de consommation. La conjoncture en Amérique du Nord s'est améliorée entre 2011 et 2012, comme en témoigne la progression de 13 % des ventes de véhicules légers américains pour un total de 14,5 millions d'unités vendues, alors que les ventes en Europe occidentale ont affiché un repli de 9 % pour s'établir à près de 13,1 millions d'unités. L'indice S&P 500 a gagné environ 13 % entre décembre 2011 (valeur indice de 1 258) et décembre 2012 (1 426).

Risques et éventualités

Comme toute exploitation pétrolière, Hibernia s'expose à des risques liés à la géologie et à l'interruption de la production. Ces risques visent particulièrement le secteur unitaire du PSH et ses réserves qui n'ont pas encore été entièrement explorées. L'exploitant du projet maintient des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficience des activités et la protection de l'environnement. La SGCH suit des pratiques de gestion des risques prudentes en collaboration avec l'exploitant et maintient une couverture d'assurance adéquate qu'elle considère comme économiquement viable.

La volatilité du cours du pétrole brut, attribuable à des événements économiques et à la conjoncture à l'échelle mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de la SGCH. Une variation de 1,00 $ CA du prix du pétrole aurait une incidence sur les produits nets et le résultat avant impôt de 0,63 $ CA par baril (0,62 $ CA en 2011), ou 2,6 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2011). La SGCH n'a pas recours à des activités de couverture en ce qui a trait au cours du pétrole brut. Cependant, en raison de la faiblesse relative des frais de production variables, il est probable que des variations du cours du pétrole brut n'affecteraient pas la capacité de la SGCH à honorer ses obligations.

La portion de la SGCH des frais de démantèlement de la plateforme Hibernia de 108 millions de dollars selon l'évaluation d'aujourd'hui sont basés sur les procédures connues et les coûts actuels d'un démantèlement aux environs de 2050. Ces frais pourraient varier sensiblement d'ici le démantèlement en raison de changements de réglementation, de percées technologiques et de l'inflation, entre autres facteurs. Afin d'atténuer ce risque, la SGCH a déposé une somme de 96 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour couvrir spécifiquement les frais de démantèlement. La SGCH dépend de navires pétroliers pour expédier le pétrole brut à ses clients ou aux installations de transbordement de Terre-Neuve. Pour réduire le risque associé à la disponibilité réduite des navires d'un seul fournisseur, la SGCH a conclu des ententes lui donnant accès à des services de transport maritime de rechange.

Risques et éventualités (suite)

CEI assume une responsabilité en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. La provision établie au titre de la remise en état du site minier est fondée sur une estimation des travaux de remise en état et de suivi attendus sur une période de dix ans. Les coûts qui seront réellement engagés pourraient être considérablement différents en raison de variations de l'inflation, de changements apportés aux estimations de coûts dans un milieu nordique éprouvant et de modifications apportées aux exigences réglementaires. Afin d'atténuer ce risque, CEI a déposé une somme de 26 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada à partir duquel des obligations futures imprévues pourraient être réglées. L'entente conclue avec Cameco relativement aux déchets historiques a éliminé une exposition à un passif inconnu important de la Corporation.

La valeur du placement en actions ordinaires de GM est sujette à d'importantes fluctuations en raison du risque associé aux prix du marché. Également, le placement de la CDEV dans le secteur de l'automobile est tributaire des risques inhérents à l'industrie automobile et à la relative performance de GM. Les variations du cours de l'action n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de GEN ou sur sa capacité à honorer ses obligations. GEN n'a recours à aucune activité de couverture relativement à ses actions de GM.

La plupart de nos actifs et de ceux de nos deux filiales sont touchés par les fluctuations du taux de change. Les produits de la SGCH sont fondés sur les prix en dollars américains. Les actifs de GEN sont libellés en dollars américains. Le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,0170 au 31 décembre 2011 et de 0,9949 au 31 décembre 2012, soit une baisse de 2 % du dollar américain. Au fur et à mesure que les actifs seront cédés, le produit en espèces ultérieur dépendra des variations du taux de change. Les variations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien influent également sur les dividendes versés sur les actions privilégiées de GM. Ni la Corporation ni ses filiales ne réalisent des activités de couverture.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les deux éventualités divulguées dans nos états financiers. L'issue de ces deux éventualités devrait être favorable pour la CDEV et ses filiales.

États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Les états financiers de 2012 et les chiffres comparatifs de 2011 ont été préparés selon les normes internationales d'informations financières.

Le total des produits consolidés pour l'exercice 2012 s'est établi à 336 millions de dollars par rapport à 475 millions de dollars en 2011. Au cours de l'exercice précédent, nous avons réalisé un gain de 112 millions de dollars sur la vente de notre participation dans Chrysler. La baisse est également attribuable au recul de 25 millions de dollars des produits nets tirés du pétrole par rapport à l'exercice précédent. Les charges totales, exclusion faite de la variation non réalisée de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction, ont été de 75 millions de dollars en 2012 comparativement à 62 millions de dollars en 2011. L'augmentation est surtout due aux charges d'épuisement et d'amortissement qui ont progressé de 7 millions de dollars et à un bond de 5 millions de dollars des autres provisions.

Les recettes pétrolières nettes pour 2012, déduction faite des frais de commercialisation, des redevances et de la participation aux bénéfices nets, ont été de 298 millions de dollars, un recul de 7,6 % par rapport à 2011 qui est attribuable à la production plus faible, qui a été compensée en partie par le cours plus élevé du brut. De plus, le retard de la dernière cargaison de 2012, qui a été livrée au début de 2013, a réduit les produits de 2012, mais viendra augmenter les produits de 2013. En raison de la vigueur du cours du pétrole brut Brent daté, la SGCH a inscrit en moyenne 113 $ CA par baril, contre 110 $ CA par baril en 2011. La hausse des charges d'épuisement et d'amortissement en 2012 est attribuable à l'incidence nette des estimations révisées du volume restant des réserves et des frais de mise en valeur futurs, et à l'augmentation de l'obligation future au titre du démantèlement. Les frais d'exploitation et de production sont légèrement supérieurs à ceux de 2011 étant donné les frais supplémentaires de reconditionnement des puits et de la reprise des activités à la plateforme. Après impôt, le résultat global de la SGCH s'est chiffré à 173 millions de dollars, un recul de 20 millions de dollars par rapport à 2011. En 2012, la SGCH a payé des dividendes de 120 millions de dollars à la CDEV, comparativement à 217 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

L'obligation de la SGCH au titre du démantèlement a augmenté de 26 millions de dollars, surtout en raison de la révision des frais d'abandon estimés à 108 millions de dollars, déduction faite des variations du taux d'inflation appliqué de 2,0 %, du taux d'actualisation de 2,4 % utilisé et du changement de la date d'abandon prévue, qui est passée de 2045 à 2050. L'augmentation de la provision au titre de l'obligation de démantèlement a été comptabilisée au moyen d'une hausse correspondante des immobilisations corporelles. L'épuisement sera appliqué à ces actifs à mesure que progressera la production.

La provision au titre de la remise en état du site minier liée à CEI a augmenté de 6 millions de dollars en 2012, principalement en raison de l'intensification attendue des travaux de remise en état et des efforts de surveillance nécessaires pour que les anciens sites miniers puissent être cédés au programme de surveillance institutionnelle de la province de Saskatchewan. Les travaux devraient être réalisés sur une période de dix ans et seront actualisés au taux de 1,38 %.

États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)

En 2012, GEN a reçu un dividende de 36 millions de dollars sur les actions privilégiées de GM, un montant à peu près semblable à celui de l'exercice précédent. Les coûts d'exploitation engagés par GEN en 2012 se sont élevés à 1,1 million de dollars, un montant beaucoup moins élevé que celui de l'exercice précédent, soit 1,6 million de dollars, un recul attribuable à une diminution des honoraires de consultation.

La valeur du placement en actions ordinaires de GM a augmenté pour s'établir à 4,02 milliards de dollars en 2012, contre 2,89 milliards de dollars en 2011 à cause de la variation du cours des actions de GM sur les marchés et les variations de taux de change connexes. La progression de 1,13 milliard de dollars des actions ordinaires de GM à la fin de l'exercice est reflétée dans les autres éléments du résultat global. Une hausse a été observée malgré un recul d'environ 63 millions de dollars attribuable à la dévaluation du dollar américain.

Nous avons subi une perte latente de 7 millions de dollars relativement aux actions privilégiées de GM, surtout en raison d'une perte de change. Au cours de la période comparative de 2011, nous avons enregistré un profit de 5 millions de dollars, encore une fois principalement en raison des variations du taux de change. Les actions privilégiées sont évaluées en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie tirés de ces instruments financiers en appliquant un taux d'actualisation de 6,5 %, contre 7,5 % en 2011.

Nos dépenses relatives aux honoraires professionnels ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, étant donné que l'équipe de direction a dû consacrer davantage d'efforts à la gestion des opérations, des investissements et des responsabilités à l'égard de l'Examen et du nouveau mandat de dessaisissement reçu en 2012 pour RTI.

Au cours de 2012, la CDEV a versé 146 millions de dollars en dividendes au gouvernement du Canada. Le montant de ces dividendes provient des dividendes reçus de la SGCH et des dividendes sur les actions privilégiées de GM. En 2011, nous avions versé des dividendes de 413 millions de dollars, montant qui comprenait le produit tiré de la vente de la participation dans Chrysler.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »), qui ont été approuvés pour diffusion par le conseil d'administration à sa réunion du 8 mars 2013, incombe à la direction de la Corporation. Ces états financiers consolidés ont été dressés par la Corporation selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers des trois filiales en propriété exclusive de la Corporation dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la Corporation. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers consolidés.

La CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son comité d'audit. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDEV et communique ses observations au conseil d'administration qui en tient compte lors de l'approbation des états financiers. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDEV et un décret dispensent la Corporation d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs de la Corporation, le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

A titre de vice-président exécutif et vice-président, finances de la CDEV, nous avons examiné les présents états financiers consolidés. A notre connaissance, et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDEV au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Michael Carter
Le vice-président exécutif
La Corporation de développement des
investissements du Canada

Andrew Stafl, CPA, CA
Vice-President, Finance
La Corporation de développement des
investissements du Canada

Le 8 mars 2013

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

KPMG

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux instructions données par le gouverneur en conseil à La Corporation de développement des investissements du Canada ainsi qu'aux statuts et règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sylvain Ricard, CPA, CA
vérificateur général adjoint

Le 8 mars 2013
Ottawa, Canada

KPMG LLP

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

	2012		2011	
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	97 325	$	72 997	$
Débiteurs	62 083		33 120	
Stocks	4 042		4 971	
Charges payées d'avance	309		305	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	2 742		17 363	
	166 501		128 756	
Actifs non courants				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	119 070		117 415	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce (note 7)	5 969		5 550	
Immobilisations corporelles (note 8)	163 067		139 140	
Placements (note 9)	4 435 652		3 315 214	
Actifs d'impôt différé (note 13)	4 378		1 187	
	4 728 136		3 578 506	
	4 894 637	$	3 707 262	$
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer	49 185	$	25 097	$
Partie courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement (note 10)	1 809		1 636	
Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies (note 12)	270		378	
Partie courante des autres provisions (note 11 b))	2 416		16 691	
Impôt sur le résultat à payer	1 142		20 939	
	54 822		64 741	
Passifs non courants				
Obligation au titre de contrats de location-financement (note 10)	1 947		3 593	
Provision au titre des obligations de démantèlement (note 11 a))	94 017		67 643	
Autres provisions (note 11 b))	16 930		10 249	
Obligation au titre des prestations définies (note 12)	2 207		2 264	
	115 101		83 749	
Capitaux propres				
Capital social (note 14)	1		1	
Surplus d'apport (note 14)	3 216 294		3 216 294	
Déficit accumulé	(364 234)		(402 738)	
Cumul des autres éléments du résultat global	1 872 653		745 215	
	4 724 714		3 558 772	
Engagements (note 17)				
Éventualités (note 18)				
	4 894 637	$	3 707 262	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.
Au nom du Conseil :

, administrateur , administrateur

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

	2012		2011	
Produits				
Produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets (note 16)	297 987	$	322 506	$
Dividendes (note 9)	35 991		36 277	
Profit sur la vente de placements (note 9)	–		112 312	
Produits d'intérêts	2 319		3 737	
	336 297		474 832	
Charges				
Épuisement et amortissement (note 8)	37 114		32 594	
Frais de production et charges opérationnelles (note 16)	18 610		15 776	
Variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction (note 9)	7 000		(5 000)	
Honoraires de professionnels	8 209		7 391	
Salaires et avantages du personnel	2 924		2 603	
Changement d'estimations au titre des autres provisions (note 11)	8 204		3 084	
Autres charges	829		960	
Profit de change	(567)		(961)	
Charge au titre des prestations définies	92		127	
	82 415		56 574	
Charges financières				
Désactualisation des obligations de démantèlement (note 11)	1 764		1 382	
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	121		219	
Désactualisation des autres provisions (note 11)	170		333	
	2 055		1 934	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	251 827		416 324	
Impôt sur le résultat (note 13)				
Impôt exigible	70 455		83 389	
Impôt différé	(3 191)		(2 656)	
	67 264		80 733	
Bénéfice	184 563		335 591	
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies, montant net	(199)		370	
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net :				
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 127 438		(1 801 762)	
Profit réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente transféré dans le bénéfice (la perte)	–		(112 312)	
	1 127 438		(1 914 074)	
	1 127 239		(1 913 704)	
Résultat global	1 311 802	$	(1 578 113)	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

	2012		2011	
Capital social				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1	$	1	$
Surplus d'apport				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 216 294		3 912 184	
Dividendes payés	–		(20 000)	
Transfert au déficit accumulé	–		(675 890)	
Solde à la clôture de l'exercice	3 216 294		3 216 294	
Déficit accumulé				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(402 738)		(1 021 721)	
Bénéfice	184 563		335 591	
Gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation au titre des prestations définies	(199)		370	
Dividendes payés	(145 860)		(392 868)	
Transfert du surplus d'apport	–		675 890	
Solde à la clôture de l'exercice	(364 234)		(402 738)	
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde à l'ouverture de l'exercice	745 215		2 659 289	
Profit réalisé sur la vente de placements	–		(112 312)	
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1 127 438		(1 801 762)	
Solde à la clôture de l'exercice	1 872 653		745 215	
Total des capitaux propres	4 724 714	$	3 558 772	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre
(En milliers de dollars canadiens)

	2012		2011	
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités opérationnelles				
Bénéfice	184 563	$	335 591	$
Ajustements pour :				
Épuisement et amortissement	37 114		32 594	
Charge d'impôt sur le résultat	67 264		80 733	
Prestations définies versées en sus des charges	(364)		(7)	
Intérêts liés au financement, montant net	121		219	
Produits d'intérêts tirés d'un compte du Trésor du Canada	(1 034)		(1 128)	
Désactualisation des obligations de démantèlement	1 764		1 382	
Perte (profit) de change latent(e)	(108)		68	
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	7 000		(5 000)	
Profit sur la vente de placements	–		(112 312)	
Variation des autres provisions	(7 594)		1 981	
Obligations de démantèlement contractées	(2 162)		(2 845)	
Impôt sur le résultat versé	(90 252)		(72 494)	
	196 312		258 782	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15)	(7 298)		(4 455)	
	189 014		254 327	
Activités de financement				
Dividendes payés	(145 860)		(392 868)	
Dividendes payés à partir du surplus d'apport	–		(20 000)	
Intérêts liés au financement payés	(121)		(219)	
Paiements au titre des contrats de location	(1 365)		(1 433)	
	(147 346)		(414 520)	
Activités d'investissement				
Produit de la vente de placements	–		132 312	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 505)		(30 343)	
Retrait du compte du Trésor du Canada (note 6)	14 000		–	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce	(419)		138	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15)	2 584		1 199	
	(17 340)		103 306	
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 328		(56 887)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	72 997		129 884	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	97 325	$	72 997	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV ») a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». À la fin de 2009, la Corporation a commencé à aider le ministère des Finances à mener son Examen de la gestion des actifs du gouvernement visant certains actifs du gouvernement.

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

La Corporation consolide trois filiales en propriété exclusive, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de l'acheteur et d'un billet à ordre. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état du site et des prestations de retraite définies. Les obligations antérieures au titre des déchets historiques ont été réglées, comme le précise la note 11.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet d'exploitation du champ Hibernia. La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le projet d'exploitation du champ Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH »). La participation de la SGCH dans le projet d'exploitation du champ Hibernia a été comptabilisée dans les états financiers de la SGCH, qui sont consolidés dans les états financiers de la CDEV.

En 2010, la SGCH et d'autres participants ont signé des ententes avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador (la « Province ») et ont reçu l'approbation réglementaire de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») visant la poursuite de la mise en valeur du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia («PSH »). La SGCH détient une participation de 5,08 % dans le secteur. En février 2011, la SGCH et d'autres participants ont signé les dernières ententes requises avec la Province et le gouvernement relativement au projet et ont autorisé le plein financement de la mise en valeur du secteur unitaire PSH. Ce projet se traduira par d'importantes dépenses d'investissement afin de construire les installations nécessaires et d'ajouter des réserves supplémentaires, et pourrait étendre la production du champ au-delà de sa durée d'utilité prévue à l'origine.

GEN a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la Corporation le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. GEN détient des actions ordinaires de la General Motors Company (« GM ») de même que des actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de série A assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 $ US par action privilégiée. GEN a reçu les actions de GM à la suite de prêts consentis à GM par Exportation et Développement Canada (Compte du Canada), partie liée à la CDEV et à GEN.

La Corporation d'investissement CH du Canada (« CH ») a été consolidée jusqu'au 21 juillet 2011. CH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la Corporation le 29 mai 2009. La seule activité de CH consistait à détenir un placement dans le Groupe Chrysler LLC (« Chrysler »). Le 21 juillet 2011, toutes les participations détenues par la Corporation dans Chrysler ont été vendues à Fiat contre un montant en espèces de 140 millions de dollars US.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 8 mars 2013.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur;
- les stocks sont évalués au moindre du coût de production ou de leur valeur de réalisation nette.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont présentées à la note 3.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Corporation.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions. Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes ci-après :

- Note 8 – Immobilisations corporelles;
- Note 9 – Placements;
- Note 11 – Provisions;
- Note 18 – Éventualités.

L'évaluation et la comptabilisation des provisions et du risque que la Corporation ait engagé des passifs éventuels impliquent une part de jugement considérable. Il faut exercer un jugement pour déterminer la probabilité qu'un litige ou une autre réclamation en instance ait une issue favorable ou entraîne un passif connexe ainsi que pour chiffrer l'éventuelle fourchette du règlement final. Il existe des incertitudes quant aux coûts futurs que CEI aura à engager pour s'acquitter de ses obligations au titre de la remise en état du site, notamment l'estimation des coûts futurs, y compris l'inflation, le calendrier de la remise en état et d'autres variables connexes. Le recours à un jugement important est également requis pour déterminer si un actif financier ou non financier aurait pu perdre de la valeur.

Une provision est constituée pour les coûts de démantèlement qui seront engagés lorsque certaines des immobilisations corporelles à long terme de la SGCH seront mises hors service. Des hypothèses, qui reposent sur des facteurs économiques du moment jugés raisonnables par la direction, ont été posées pour estimer le passif futur à cet égard. Cependant, les coûts de démantèlement réels sont incertains et les estimations de ces coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont des changements dans les obligations juridiques, des percées technologiques, l'inflation et les échéanciers des activités prévues de démantèlement et de remise en état du site. Cette situation pourrait avoir une incidence significative sur le résultat net pour la durée de vie économique résiduelle des actifs en raison des changements qui pourront être apportés à l'estimation des coûts à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. De plus, la SGCH détermine le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le taux d'actualisation, qui n'est pas ajusté en fonction de la qualité du crédit, est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimés qui seront nécessaires à l'extinction de l'obligation, et il pourrait changer en fonction de l'évolution des conditions du marché.

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les montants comptabilisés au titre de l'épuisement et de l'amortissement et les montants utilisés pour le calcul des pertes de valeur reposent sur des estimations des réserves de pétrole. Les estimations des réserves, notamment l'estimation des prix, des coûts, des taux d'actualisation et des flux de trésorerie connexes futurs, sont de par leur nature assujetties à l'incertitude relative à la mesure. En conséquence, ces estimations pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de périodes ultérieures.

La détermination de la juste valeur de certains instruments financiers et l'évaluation des pertes de valeur exigent le recours à des estimations et à des hypothèses significatives.

Le recours au jugement a mené à la décision de ne pas consolider les résultats de PPP Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Corporation, comme il est indiqué à la note 3 a).

e) Changement de méthode comptable

IAS 1, Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

L'IAS 1 a été modifiée en juin 2011 afin d'exiger la présentation d'information additionnelle dans les autres éléments du résultat global des états financiers, en répartissant ces éléments selon deux catégories : a) ceux qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net; et b) ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012 et doivent être appliquées de façon rétrospective. La Corporation a adopté ces modifications de manière anticipée en date du 1er janvier 2012 et les a appliqués de façon rétrospective. L'adoption de ces modifications a eu comme seule incidence de modifier la présentation de l'état consolidé du résultat global.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Corporation et par ses filiales à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Corporation et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDEV.

Même si la Corporation détient les actions en circulation de PPP Canada Inc., elle ne consolide pas ses activités puisqu'elle n'exerce aucun contrôle sur les stratégies, les activités ou les placements de PPP Canada Inc. et qu'elle ne retire aucun avantage des activités de cette société.

b) Participation dans le projet d'exploitation du champ Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée

La SGCH réalise toutes ses activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole conjointement avec la SEDH et d'autres propriétaires et, en conséquence, les états financiers ne reflètent que la quote-part de la participation de la SGCH dans ces activités. La SGCH détient une participation de 8,5 % dans la SEDH et une participation de 5,08 % dans la mise en valeur du PSH. La SGCH est l'un des six participants de ces partenariats et agit à titre d'agent et d'exploitant pour les participants du projet d'exploitation du champ Hibernia situé à St John's, Terre-Neuve, Canada. L'établissement principal de la SEDH est situé au 100, rue New Gower, bureau 1000, St. John's (Terre-Neuve) A1C 6K3.

Les états financiers consolidés font état de la part de la SGCH dans les actifs contrôlés conjointement, de même que sa quote-part des produits et des coûts connexes. La totalité des dépenses de projets, à l'exception de celles liées au transport de pétrole à partir de la plate-forme gravitaire, des frais de commercialisation, des redevances, de la participation aux bénéfices nets et de l'assurance, est imputée au compte conjoint détenu par les participants au pro rata de leur participation directe. Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation directe ont été inscrits à l'actif. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts de conception, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et d'installations en surface (installations de production extracôtières), et les coûts ultérieurs de forage et d'achèvement des travaux. Les frais généraux et les frais d'administration engagés avant que le projet n'atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été inscrits à l'actif. La SGCH et les autres propriétaires financent directement le compte conjoint.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

d) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de l'activité ordinaire et ils sont évalués au plus faible de leur coût de production, y compris la production et l'exploitation, le transport ainsi que l'épuisement et l'amortissement, et de leur valeur nette de réalisation. Le pétrole brut enlevé en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans les résultats de production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net de ces déficits est comptabilisé dans les stocks au moindre du coût de production ou de la valeur de réalisation nette, tandis que le montant net de ces surplus est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer à la juste valeur marchande. La SGCH suit la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

e) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole, sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés en unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation. La Corporation a regroupé ses actifs de mise en valeur et de production en une seule unité génératrice de trésorerie. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé au montant net dans les autres produits ou les charges de l'état consolidé du résultat global.

(ii) Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute partie remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

(iii) Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de l'exercice par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Ces estimations sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

(iii) Épuisement et amortissement

Voici les méthodes de comptabilisation de l'épuisement et de l'amortissement utilisées pour certains actifs de production pour la période considérée et les périodes comparatives :

Coûts de forage	des unités de production
Pétrolier de brut	linéaire sur la durée du contrat de location
Installations de production extracôtières	unités de production

La SGCH a présumé que la durée d'utilité estimée des installations de production extracôtières, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface et le système de chargement extracôtier, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée de vie de ces installations. Par conséquent, la SGCH incorpore le coût de ces actifs à la principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Les actifs loués comptabilisés à titre de contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, sauf si l'on a la certitude raisonnable que la Corporation deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont examinées à chaque date de clôture. La désactualisation et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsqu'un actif est terminé et mis en service.

f) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la Corporation conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location- financement. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après sa comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et la réduction du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, qui ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Corporation. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

g) Instruments financiers

(i) Comptabilisation

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière, si et seulement si la Corporation a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les coûts de transaction des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice (la perte). Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Instruments financiers (suite)

(i) Comptabilisation (suite)

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

(ii) Classement et évaluation

(a) Actifs financiers

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés dans des catégories. Leur classement, qui dépend de l'objectif poursuivi, est établi lors de la comptabilisation initiale. La Corporation détient les instruments financiers suivants : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Corporation les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les instruments dérivés sont également classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture. Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). La Corporation a désigné les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actions privilégiées de GM sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Toute vente ou tout reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance qui ne sont pas proches de leur échéance devrait entraîner le reclassement de l'ensemble des placements détenus jusqu'à leur échéance comme étant disponibles à la vente et empêcher la Corporation de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants. Le classement des actifs détenus jusqu'à leur échéance survient uniquement lorsque la Corporation a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Les équivalents de trésorerie détenus en main tierce sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance

Prêts et créances

Les prêts et créances, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des débiteurs, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actions ordinaires de GM sont désignées comme étant des actifs financiers disponibles à la vente. Ce placement est comptabilisé à sa juste valeur, et les variations subséquentes de celle-ci autres que les pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors transféré dans le bénéfice (la perte).

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Instruments financiers (suite)

(ii) Classement et évaluation (suite)

(b) Passifs financiers

Tous les passifs financiers de la Corporation sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation et évaluation initiales, les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers non dérivés de la Corporation se composent des créditeurs et charges à payer.

(iii) Informations à fournir

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs visés au niveau 1 est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs visés par le niveau 2 est établie à partir de données autres que des prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont observables, directement ou indirectement. Les évaluations classées dans le niveau 3 reposent sur des informations qui ne sont pas établies en fonction de données du marché observables. La juste valeur correspond au montant estimé de la contrepartie qui serait fixée lors d'une transaction réalisée entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les informations à fournir requises sont présentées à la note 20 d).

h) Dépréciation

(i) Actifs financiers

Un actif financier est évalué à chaque date de clôture pour déterminer l'existence de toute indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier (y compris les titres de capitaux propres) : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Corporation selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstanes, la probabilité de faillite d'un débiteur ou d'un émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre particulier. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global doit être reclassée en résultat. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au bénéfice (à la perte) est égal à la différence entre le coût d'acquisition après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans le bénéfice (la perte).

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les actifs financiers restants sont soumis collectivement à un test de dépréciation par groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, la perte de valeur ne peut pas être reprise.

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Dépréciation (suite)

(ii) Actifs non financiers

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur des exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une indication que les pertes auraient pu diminuer ou cesser d'exister. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf ceux qui résultent de la conversion d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes opérationnelles futures.

Obligations de démantèlement

Les obligations de démantèlement comprennent des obligations liées à la vente d'actifs par CEI et des provisions liées aux activités d'exploitation du pétrole de la SGCH. Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI assume des obligations au titre de la remise en état du site. Une provision est constituée pour le coût estimé de ces activités. Avant le règlement conclu avec Cameco au cours du premier trimestre de 2012, CEI était également responsable des déchets historiques.

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Provisions (suite)

Les activités de la SGCH donnent lieu à des activités de mise hors service, de démantèlement et de remise en état du site. Une provision est constituée pour le coût estimé de la remise en état du site et elle est capitalisée dans la catégorie d'actifs pertinente. Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la direction à l'égard des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la fin de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou diminutions résultant des variations des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

k) Obligation au titre des prestations définies

CEI offre un régime d'avantages postérieurs à l'emploi et elle est tenue de capitaliser certains avantages postérieurs à l'emploi pour des salariés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent une assurance vie et une assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les méthodes suivantes ont été adoptées :

(i) Le coût des prestations définies futures acquises par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations futures projetées, fondée sur un facteur du coût des prestations couvertes. Les prestations sont présumées être versées chaque année suivant le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation basé sur le rendement d'une obligation de société de haute qualité et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Le calcul est effectué chaque année par un actuaire indépendant qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Les obligations au titre des prestations ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée.

(ii) Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies futures résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation future au titre des prestations définies futures. La Corporation comptabilise immédiatement la totalité des gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des régimes à prestations définies futures dans les autres éléments du résultat global, et les présente dans le déficit accumulé.

l) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan, au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Comptabilisation des produits

Les produits provenant de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits pétroliers ont été transférés à l'acheteur, généralement par le transfert du titre de propriété à une tierce partie. Les produits provenant de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque le connaissement relatif à la cargaison est obtenu. Le connaissement transfère à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété. Les produits sont présentés après déduction des frais de commercialisation, des redevances et de la participation aux bénéfices nets.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès qu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement. Dans le cas des actions privilégiées, ce moment correspond à la date de paiement du dividende et, dans le cas des actions ordinaires, ce moment correspond à la date de clôture des registres.

n) Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les contrats de location- financement, la désactualisation des obligations de démantèlement, la désactualisation d'autres provisions et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. Prises de position récentes en comptabilité

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et d'interprétations entreront en vigueur dans des périodes annuelles futures et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Les prises de position en comptabilité qui pourraient s'avérer pertinentes pour la Corporation sont indiquées ci-dessous. La Corporation n'a pas l'intention de les adopter de façon anticipée.

IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») et IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »)

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7 et à l'IAS 32. Ces modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 pour l'IFRS 7 et à compter du 1er janvier 2014 pour l'IAS 32. En vertu des modifications à l'IFRS 7 (Informations à fournir : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers), une entité doit présenter de l'information sur les droits à compensation et les accords connexes (p. ex., un contrat de garantie). L'information à fournir doit aider les utilisateurs à évaluer l'incidence des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Les modifications apportées à l'IAS 32 clarifient le sens et l'application des critères de cette norme. La Corporation ne prévoit pas que les modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés en raison de la nature de ses activités et des types d'actifs et de passifs financiers qu'elle détient.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9 ainsi que d'autres révisions en octobre 2010, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015, et l'adoption anticipée est permise. L'IFRS 9 utilise une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Cette méthode est basée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses instruments financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La Corporation continue d'évaluer l'incidence éventuelle de l'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »)

L'IFRS 10 a été publiée en mai 2011 et des changements ont été apportés en juin et en décembre 2012. Cette norme remplacera des parties de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. Parmi les principaux éléments de l'IFRS 10, il y a lieu de mentionner l'utilisation d'un modèle unique de consolidation fondé sur le contrôle, une nouvelle définition du contrôle et la notion d'évaluation permanente. L'IFRS 10 s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. La Corporation a déterminé que l'adoption de la nouvelle norme n'aura aucune incidence sur ses résultats et sa situation financière.

4. Prises de position récentes en comptabilité (suite)

IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »)

L'IFRS 11, publiée en mai 2011, s'appliquera aux participations dans des partenariats où le contrôle est conjoint. Selon l'IFRS 11, les partenariats seraient classés en tant qu'entreprises communes ou coentreprises. De plus, l'option de comptabiliser les coentreprises, anciennement appelées entités contrôlées conjointement, en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle serait éliminée, et la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence serait exigée. L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. Ces modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. La Corporation a déterminé que l'adoption de la nouvelle norme n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »)

L'IFRS 12 énonce les exigences quant aux informations à fournir sur les filiales, les coentreprises, les entreprises communes et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées non consolidées. Elle remplace les exigences actuelles en la matière. Cette norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. La Corporation a déterminé que l'adoption de la nouvelle norme l'obligera à divulguer plus d'information relativement à sa participation dans le projet d'exploitation du champ Hibernia.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »)

L'IFRS 13 regroupe en un ensemble unique les directives d'évaluation de la juste valeur, lorsqu'une IFRS impose ou permet des évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et exige la présentation d'informations supplémentaires sur les évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. La Corporation a déterminé que la nouvelle norme n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »)

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19. Entre autres choses, ces modifications éliminent la méthode du corridor, qui permettait de reporter la comptabilisation de profits et de pertes, afin de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes d'avantages du personnel et d'exiger la présentation d'informations supplémentaires. La version modifiée de l'IAS 19 s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Comme la Corporation n'utilise pas la méthode du corridor, elle a déterminé que les modifications n'auront pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IAS 27, *États financiers individuels* (« IAS 27 »), et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »)

L'IASB a aussi apporté des modifications à deux normes existantes, soit l'IAS 27 et l'IAS 28. L'IAS 27 a été modifiée dans le cadre de l'émission de l'IFRS 10, mais contient toujours les directives actuelles portant sur les états financiers individuels. L'IAS 28 a été modifiée pour inclure les coentreprises à son champ d'application et pour tenir compte des changements apportés aux IFRS 10 à 13. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2013. La Corporation a déterminé que ces modifications n'auront aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2009-2011

En mai 2012, l'IASB a publié les Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2009-2011 dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. En général, les modifications clarifient certaines exigences et n'entraînent pas de changements substantiels aux pratiques en cours. Les normes affectées comprennent l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Ces modifications entreront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 et l'adoption anticipée est permise. La Corporation a déterminé que ces modifications n'auront aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présenté dans l'état consolidé de la situation financière comprend la trésorerie, les dépôts à terme et les acceptations bancaires. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt variant de 1,0 % à 1,15 % en 2012 (de 0,10 % à 1,32 % en 2011). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

	2012		2011	
Soldes bancaires	24 923	$	8 544	$
Placements à court terme	72 402		64 453	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 325	$	72 997	$

6. Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada du gouvernement du Canada établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le tableau qui suit présente les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada :

	2012		2011	
Solde, à l'ouverture de l'exercice	134 778	$	133 650	$
Intérêts attribués	1 034		1 128	
Retrait	(14 000)		–	
Solde, à la clôture de l'exercice	121 812	$	134 778	$
Représenté par :				
Partie courante	2 742	$	17 363	$
Partie non courante	119 070		117 415	
	121 812	$	134 778	$

Au 31 décembre 2012, le solde déposé dans un compte du Trésor du Canada représente une comme en dépôt de 26 098 $ détenu pour CEI et une somme en dépôt de 95 714 $ détenu pour la SGCH.

CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés aux provisions au titre de la remise en état du site. La partie non courante déposée dans un compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux passifs non courants et aux autres passifs futurs éventuels liés aux provisions au titre de la remise en état du site. En 2012, une somme a été retirée du compte du Trésor du Canada afin de financer le règlement des obligations au titre des déchets historiques, comme l'explique la note 11 b).

La SGCH a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. Compte tenu de la constitution de cette réserve contre les risques, la SGCH a réduit sa couverture d'assurance de responsabilité civile.

Les fonds détenus dans ces comptes portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt moyen s'est établi à 0,85 % pour l'exercice (0,84 % en 2011). L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 $ (2 550 $ en 2011). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte. La convention d'entiercement en vigueur expire le 1er juin 2015, et elle est reconduite tous les trois ans.

De même, l'OCTLHE exige une lettre de crédit comme preuve que certains engagements en matière de recherche et développement seront respectés. La SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 3 419 $ (3 000 $ en 2011) en garantie de la lettre de crédit et pour respecter cette obligation. L'OCTLHE a un droit de créance sur la lettre de crédit si suffisamment d'engagements remplissant les conditions requises n'ont pas été respectés à l'échéance. La SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte.

8. Immobilisations corporelles

	Coûts de forage	Pétrolier de brut	Installations de production extracôtières	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2011	29 237 $	13 547 $	167 680 $	210 464 $
Entrées en trésorerie de l'exercice	22 922	–	10 583	33 505
Ajustements de démantèlement	–	–	26 772	26 772
Solde au 31 décembre 2011	52 159 $	13 547 $	205 035 $	270 741 $
Épuisement et amortissement				
Solde au 31 décembre 2011	29 236 $	5 520 $	36 568 $	71 324 $
Épuisement et amortissement	17 859	2 760	15 731	36 350
Solde au 31 décembre 2012	47 095 $	8 280 $	52 299 $	107 674 $
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2011	1 $	8 027 $	131 112 $	139 140 $
Au 31 décembre 2012	5 064 $	5 267 $	152 736 $	163 067 $

Certains coûts ont été exclus du calcul de l'épuisement et de l'amortissement, notamment les coûts du matériel et des installations actuellement en construction de 20 796 $ au 31 décembre 2012 (néant au 31 décembre 2011). Il n'y a eu aucune dépréciation des immobilisations corporelles pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011. Les installations de production extracôtières comprennent des coûts inscrits à l'actif de 80 335 $ (53 563 $ en 2011) liés aux obligations de démantèlement, lesquels seront amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

9. Placements

	2012		2011	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées de GM	419 000	$	426 000	$
16 101 695 actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif de 9,0 % versé trimestriellement à taux fixe, de série A, assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 $ US par action				
Actifs disponibles à la vente				
Actions ordinaires de GM	4 016 652		2 889 214	
140 084 746 actions ordinaires				
	4 435 652	$	3 315 214	$

Les variations du solde des placements de chaque catégorie d'instruments financiers pris en compte dans l'état consolidé du résultat global se présentent comme suit :

	2012		2011	
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées de GM				
Perte (profit) de change latent(e)	9 000	$	(9 000)	$
(Profit) perte latent lié à la juste valeur	(2 000)		4 000	
	7 000	$	(5 000)	$
Variation nette de la juste valeur des actifs disponibles à la vente (dans les autres éléments du résultat global)				
Participation dans Chrysler				
Profit latent lié à la juste valeur	–	$	37 825	$
Profit réalisé sur la vente de participations	–		(112 312)	
Actions ordinaires de GM				
Profit (perte) latent lié à la juste valeur	1 127 438		(1 839 587)	
	1 127 438	$	(1 914 074)	$

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

Les actions privilégiées de GM, qui ne sont pas cotées, sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Elles ne pouvaient pas être classées comme étant disponibles à la vente en raison de l'impossibilité de mesurer l'option intégrée qui permet à l'émetteur de racheter les actions après le 30 décembre 2014. Puisqu'il est impossible d'évaluer raisonnablement cette option séparément, l'instrument d'action privilégiée entier est évalué à la juste valeur. La juste valeur a été établie en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon un taux d'intérêt de 6,5 % (7,5 % en 2011) fondé sur des instruments de capitaux propres privilégiés comparables, des instruments de créance comparatifs et les caractéristiques propres aux actions privilégiées émises, y compris le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 $ US par action privilégiée. La variation de la valeur a été comptabilisée en résultat à titre de variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction de 7 000 $ (perte) (gain de 5 000 $ en 2011). Les actions privilégiées ne sont assujetties à aucune restriction relativement à la vente. Les dividendes sur les actions privilégiées de GM sont reçus trimestriellement en dollars américains. En 2012, GEN a reçu 35 991 $ (36 119 $ en 2011) en dividendes sur les actions privilégiées.

9. Placements (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Le placement dans des actions ordinaires de GM est présenté dans les actifs financiers disponibles à la vente.

Le prix des actions ordinaires de GM est coté sur un marché actif. Les actions détenues aux 31 décembre 2012 et 2011 ont donc été évaluées à la juste valeur, toute variation étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le solde du cumul des autres éléments du résultat global aux 31 décembre 2012 et 2011 a trait uniquement aux variations de la juste valeur des actions ordinaires de GM.

La juste valeur des actions négociées en bourse est généralement établie en fonction du dernier cours acheteur du titre à la cote de la bourse à laquelle il est principalement négocié.

10. Obligation au titre de contrats de location-financement

La SGCH, de concert avec deux autres parties, a conclu une entente d'affrètement à temps et d'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet Hibernia. La part des obligations fixes annuelles revenant à la SGCH, tant pour la composante location-financement que pour la composante location simple, se chiffrait à environ 5 127 $ en 2012 (5 552 $ en 2011). Les paiements aux termes de l'entente d'une durée initiale de dix ans ont débuté en 1997. L'entente prévoyait une option de reconduction unique de cinq ans, laquelle a été exercée en novembre 2007. Elle prévoit également cinq options de reconduction facultatives de deux ans, dont une a été exercée en novembre 2012 et qui ne peut excéder la durée totale de la location de 25 ans. L'affrètement à temps du pétrolier de brut a été considéré comme un contrat de location-financement sur le plan comptable. Par conséquent, la participation de 25,373% de la SGCH dans le pétrolier a été inscrite à l'actif en supposant l'annulation du contrat de location-financement en 2014. Les actifs loués sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière au poste des immobilisations corporelles.

L'obligation au titre de contrats de location-financement représente la valeur des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps actualisée au taux de 11,1 % sur 17 ans à partir du début du contrat, comme suit :

2013	1 894	$
2014	1 977	
Paiements minimaux au titre de la location	3 871	
Moins le montant représentant les intérêts	(115)	
Obligation au titre de contrats de location-financement	3 756	$
Le total de l'obligation au titre des contrats de location-financement comprend les éléments suivants :		
Partie courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement	1 809	$
Partie non courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement	1 947	
Obligation au titre de contrats de location-financement	3 756	$

La SGCH a conclu un accord pour la réservation d'une capacité avec un autre propriétaire d'Hibernia en vue de l'utilisation d'une partie du temps d'affrètement du pétrolier attribué à la SGCH. L'accord est entré en vigueur le 7 novembre 2010. Il prévoit le remboursement de la partie revenant à la SGCH des composantes de capital et de location simple comprises dans les coûts de transport liés à l'affrètement à temps du pétrolier. Les sommes reçues ont été déduites des charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat global et totalisaient 5 165 $ (5 204 $ en 2011).

11. Provisions

(a) Provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH

La provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH a été constituée en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 233 500 $ au 31 décembre 2012 (159 983 $ en 2011). Les coûts estimatifs des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les résultats opérationnels obtenus et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la durée d'utilité des actifs sous-jacents qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2050. Au 31 décembre 2012, un taux sans risque de 2,36 % (2,49 % en 2011) et un taux d'inflation de 2,0 % au 31 décembre 2012 (1,9 % en 2011) ont été appliqués pour calculer la provision.

Les variations des obligations de démantèlement se présentent comme suit :

	2012		2011	
Obligations de démantèlement à l'ouverture de l'exercice	67 643	$	44 695	$
Désactualisation	1 764		1 382	
Changements d'estimations	26 772		24 411	
Obligations réglées	(2 162)		(2 845)	
Obligations de démantèlement à la clôture de l'exercice	94 017	$	67 643	$

(b) Autres provisions

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. Les autres provisions en date de l'état consolidé de la situation financière ont trait à la remise en état du site et, pour les périodes antérieures, aux déchets historiques, et s'établissent comme suit :

	Remise en état du site		Déchets historiques		Total	
Solde au 31 décembre 2011	12 990	$	13 950	$	26 940	$
Changements d'estimations	10 921		–		10 921	
Reprises de provisions	(2 717)		–		(2 717)	
Obligations réglées	(2 018)		(13 950)		(15 968)	
Désactualisation	170		–		170	
Solde au 31 décembre 2012	19 346	$	–	$	19 346	$
Partie non courante	2 416		–		2 416	
Partie courante	16 930		–		16 930	
Autres provisions	19 346	$	–	$	19 346	$

11. Provisions (suite)

(b) Autres provisions (suite)

(i) Remise en état du site

Tous les coûts sont liés au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses assujetties à des incertitudes, notamment quant au temps nécessaire à l'achèvement des travaux et aux coûts à engager au cours de cette période. Les coûts sont estimés sur une période se terminant en 2022 (2021 en 2011). L'estimation future des coûts de remise en état du site a été actualisée au taux de 1,38 % (1,65 % en 2011), et un taux d'inflation de 2,0 % (1,9 % en 2011) a été utilisé pour calculer la provision au 31 décembre 2012. Le montant actualisé de l'estimation des coûts, comptabilisé au 31 décembre 2012, s'établissait à 19 346 $ (12 990 $ en 2011).

(ii) Déchets historiques

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988, CEI et Cameco ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des coûts opérationnels normaux, engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, soit la date de vente des activités et des actifs de CEI à Cameco.

Au cours du premier trimestre de 2012, CEI et Cameco ont conclu une entente en vertu de laquelle CEI a versé une somme de 13 950 $ à Cameco pour mettre fin à son obligation envers Cameco au titre des déchets historiques. Le règlement a été financé par un retrait du compte de Trésor du Canada. CEI n'est plus responsable des coûts liés aux déchets radioactifs des raffineries aux termes de l'accord d'achat et de vente de 1988.

12. Obligation au titre des prestations définies

CEI est tenue de capitaliser certains avantages postérieurs à l'emploi pour d'anciens salariés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988, conformément aux dispositions de l'accord d'achat et de vente de 1988 conclu par CEI et Cameco. Ces avantages comprennent l'assurance vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. CEI évalue la valeur actualisée de l'obligation future au titre des prestations définies au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée au 31 décembre 2011. La prochaine évaluation aura lieu d'ici le 31 décembre 2014.

Le tableau suivant présente de l'information sur le régime d'avantages postérieurs à l'emploi de CEI :

	2012		2011	
Obligation au titre des prestations définies				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 642	$	3 019	$
Prestations payées	(456)		(134)	
Charges d'intérêts (charge au titre des prestations définies)	92		127	
(Gain actuariel) perte actuarielle comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	199		(370)	
Solde à la clôture de l'exercice	2 477	$	2 642	$
Obligation au titre des prestations définies représentée par				
Partie courante	270	$	378	$
Partie non courante	2 207		2 264	
	2 477	$	2 642	$

12. Obligation au titre des prestations définies (suite)

Gains actuariels (pertes actuarielles) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global :

	2012		2011	
Montant cumulé au 1er janvier	214	$	(156)	$
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(199)		370	
Montant cumulé au 31 décembre	15	$	214	$

Ce régime d'avantages ne fait pas l'objet d'une capitalisation anticipée, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations définies. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul de l'obligation future au titre des prestations définies de CEI sont les suivantes :

	2012		2011	
Taux d'actualisation	3,3	%	3,7	%
Taux d'augmentation des prestations pour soins de santé	7,0	%	7,0	%
Taux d'augmentation des prestations pour soins dentaires	4,0	%	4,0	%

Le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux au 31 décembre 2012 était de 7,0 % par année pour 2012, 2013 et 2014. Il diminuera ensuite de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux cible de 5,0 % en 2018 (7,0 % par année en 2011). Le taux d'évolution hypothétique des frais dentaires est de 4,0 % par année (4,0 % en 2011). Le tableau suivant présente l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage des taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux en 2012 :

	Augmentation		Diminution	
Obligation au titre des prestations définies	131	$	118	$
Total du coût financier	5		(5)	

Information historique

	31 décembre 2012		31 décembre 2011		31 décembre 2010		1er janvier 2010	
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	2 477	$	2 642	$	3 019	$	2 946	$
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime	156		417		–		(307)	

13. Impôt sur le résultat

La CDEV, CEI et GEN ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada, contrairement à la SGCH. Les dividendes reçus par GEN ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat aux États Unis.

a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour 2012 et 2011 sont les suivantes :

	2012		2011	
Charge d'impôt exigible				
Au cours de la période	70 455	$	84 179	$
Ajustement au titre des périodes antérieures	–		(790)	
	70 455	$	83 389	$
Charge d'impôt différé				
Naissance et renversement des différences temporaires	(3 191)		(2 889)	
Variations des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	–		233	
	(3 191)		(2 656)	
Total de la charge d'impôt sur le résultat	67 264	$	80 733	$

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH a diminué, passant de 29,8 % en 2011 à 28,4 % en 2012, principalement dans la foulée de la diminution du taux d'impôt fédéral au cours de l'exercice.

	2012		2011	
Bénéfice de la période (note 22)	172 679	$	193 320	$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	67 264		80 733	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	239 943	$	274 053	$
Impôt sur le résultat au moyen du taux combiné d'impôt fédéral et provincial canadien de 28,4 % (29,8 % en 2011) applicable à la SGCH	68 143	$	81 668	$
Variations des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	–		233	
Charges non déductibles	13		10	
Crédits d'impôt à l'investissement	(554)		(199)	
Variation des différences temporaires non comptabilisées	–		(382)	
Ajustements de l'impôt provisionné sur des périodes antérieures	227		133	
Révisions de déclarations des exercices antérieurs et nouvelles cotisations	(565)		(730)	
	67 264	$	80 733	$

13. Impôt sur le résultat (suite)

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif (suite)

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2012, la Corporation n'avait pas comptabilisé l'avantage fiscal relatif aux crédits d'impôt à l'investissement pour développement expérimental, déduction faite de l'impôt à l'utilisation, demandés pour l'année d'imposition 2006. Puisque la demande de crédits d'impôt à l'investissement fait l'objet d'un différend avec l'Agence du revenu du Canada, la direction a conclu que la recouvrabilité de ces crédits était incertaine.

	2012	2011
Actifs d'impôt non comptabilisés faisant l'objet d'un appel auprès des autorités fiscales	1 384 $	1 384 $

Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés

Les actifs d'impôt différé découlent de différences temporaires déductibles estimées entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs. Le tableau suivant présente les montants au titre des actifs et des passifs d'impôt différé :

Actifs et passifs d'impôt différé	Stocks	Immobilisations corporelles	Provisions	Charges à payer	Total
Au 31 décembre 2011	(993) $	(17 944) $	19 143 $	981 $	1 187 $
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	217	(4 609)	7 613	(30)	3 191
Au 31 décembre 2012	(776) $	(22 553) $	26 756 $	951 $	4 378 $

14. Capital social et surplus d'apport

	2012	2011
Capital social		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires (101 en 2011)	1 $	1 $

Le détenteur d'actions ordinaires a droit au paiement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, et ils ont droit à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

Le surplus d'apport est une composante des capitaux propres utilisée pour comptabiliser le transfert de capital à la Corporation par une partie liée, ou par le gouvernement directement dans le cadre duquel aucune somme n'est reçue, mais des actifs sont reçus ou des passifs sont repris.

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2012		2011	
Diminution (augmentation) des débiteurs	(28 963)	$	2 743	$
Diminution (augmentation) des stocks	165		(374)	
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(4)		112	
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	24 088		(5 737)	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(4 714)	$	(3 256)	$
Liée aux :				
Activités opérationnelles	(7 298)	$	(4 455)	$
Activités d'investissement	2 584		1 199	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(4 714)	$	(3 256)	$

16. Produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets, et frais de production et charges opérationnelles

(a) Les produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets pour les exercices clos les 31 décembre se détaillaient ainsi :

	2012		2011	
Produits bruts du pétrole	470 950	$	521 981	$
Moins les frais de commercialisation	(353)		(411)	
Moins les redevances	(131 281)		(152 582)	
Moins la participation aux bénéfices nets	(41 329)		(46 482)	
Produits nets du pétrole	297 987	$	322 506	$

(b) Les frais de production et les charges opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivantes :

	2012		2011	
Charges opérationnelles liées au compte conjoint d'Hibernia	16 366	$	13 885	$
Charges opérationnelles liées au pétrolier de brut	7 762		8 040	
Recouvrement des charges opérationnelles du pétrolier de brut	(5 165)		(5 204)	
Frais d'utilisation des installations, après déduction de la participation accessoire aux bénéfices nets	(353)		(945)	
Total des frais de production et des charges opérationnelles	18 610	$	15 776	$

17. Engagements

(a) La quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels annuels et des obligations locatives annuelles pour les bureaux, le matériel, les terrains et installations d'entreposage de la SEDH, ainsi que les obligations locatives de la SGCH pour les bureaux sont approximativement les suivantes :

D'ici 1 an	10 535	$
Après 1 an, mais dans moins de 5 ans	26 437	
Après 5 ans	2 385	
	39 357	$

(b) La SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 $ venant à échéance le 30 avril 2013 afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu de fournir une preuve de solvabilité à l'OCTLHE advenant d'éventuels litiges aux termes de certains articles de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*. Au 31 décembre 2012, aucun prélèvement n'avait été effectué sur le billet (néant en 2011). La quote-part de cet engagement revenant à la SGCH s'élève à 5 950 $.

De plus, les propriétaires sont tenus de fournir une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant auprès de l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en trésorerie d'un montant brut de 30 000 $ (note 7). Aux 31 décembre 2012 et 2011, aucun prélèvement n'avait été effectué sur les lettres de crédit.

(c) La SGCH a l'obligation annuelle de consacrer des fonds à des projets de recherche et développement admissibles en fonction de la production de pétrole de l'exercice, conformément aux lignes directrices prescrites par l'OCTLHE. Les dépenses en recherche et en développement de la SGCH étant actuellement insuffisantes, cette dernière a comptabilisé un passif de 3 361 $ (3 468 $ en 2011), inclus dans les créditeurs et charges à payer.

18. Éventualités

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

Dans le cours normal des activités, la Corporation et ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation. La SGCH est partie à un différend contractuel en cours, dont l'issue devrait lui être favorable. Par conséquent, aucun montant n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

19. Gestion du capital

Pour la Corporation, sa structure du capital est composée du total des capitaux propres de 4 724 714 $ (3 558 772 $ en 2011), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global et le déficit accumulé. Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des opérations générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations.

19. Gestion du capital (suite)

Pour pouvoir continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, la SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole. Pour sa part, CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations. GEN finance ses activités grâce aux dividendes en espèces provenant des actions privilégiées qu'elle détient et à la vente d'actions ordinaires. En raison des prévisions de dépenses limitées actuelles de GEN, ces sources de financement sont considérées comme étant adéquates pour la poursuite des activités.

Le capital social de la Corporation n'est assujetti à aucune restriction d'origine externe. Aucune modification n'a été apportée à la stratégie de gestion du capital de la Corporation au cours de l'exercice.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation

Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, et la fluctuation des prix des marchandises et des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le résultat net et le résultat global.

La présente note présente de l'information sur l'exposition de la Corporation aux risques mentionnés précédemment ainsi que les objectifs, les politiques et les processus pour évaluer et gérer ces risques.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si une des parties manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. La SGCH a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec le négociant. Du montant total des débiteurs, une proportion de 92 % (90 % en 2011) est liée à des sommes à recevoir de la part du négociant, lesquelles ont toutes été recouvrées après la date de clôture de l'exercice. De plus, le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable.

Le risque de crédit associé aux actions privilégiées de GM est atténué par le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 $ par action et le droit de priorité eu égard à tout dividende impayé par GM.

La valeur comptable des actions privilégiées de GM, des débiteurs ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2012 et 2011, la Corporation n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à constituer de provisions à l'égard des créances douteuses ni à radier de débiteurs en 2012 ou en 2011. Au 31 décembre 2012, les débiteurs comprenaient les montants suivants :

	2012		2011	
Non réglées depuis moins de 120 jours	60 742	$	33 084	$
Non réglées depuis plus de 120 jours	1 341		36	
Total des débiteurs	62 083	$	33 120	$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, sont confiés à de grandes banques à charte canadiennes. Tous les équivalents de trésorerie sont acquis auprès d'émetteurs présentant une cote de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses engagements professionnels ou d'autres obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses passifs à leur échéance. Les dettes fournisseurs sont généralement exigibles au plus tard 30 jours après la facturation.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

(b) Risque de liquidité (suite)

La situation de la Corporation en matière de liquidité dépend de ses flux de trésorerie opérationnels. Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés à la participation directe dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia dépassent actuellement les prévisions en matière de charges opérationnelles et de dépenses d'investissement futures. Dans ces conditions et étant donné que le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 97 325 $ au 31 décembre 2012 (72 997 $ en 2011), le risque de liquidité de la Corporation est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir la liquidité des filiales, certaines charges opérationnelles et certains engagements des filiales peuvent être financés par des apports en capital de la Corporation.

(c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des taux de change, du prix des marchandises ou des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat net ou le résultat global de la Corporation. La Corporation n'a recours à aucun instrument dérivé, comme les swaps de taux d'intérêt ou les contrats de change à terme, ni aucun autre outil ou stratégie pour gérer ses risques liés au marché.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs fluctuent par suite de variations des taux de change. Au Canada, les prix du marché sous-jacents du pétrole sont influencés par les variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Toute la production de pétrole de la SGCH est négociée en dollars américains, puis est convertie en dollars canadiens aux taux de change au comptant, ce qui expose la Corporation au risque associé aux fluctuations du taux de change.

Le risque de change associé aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente libellés en monnaie étrangère est pris en compte dans l'autre risque de prix. Puisque les dividendes sont reçus en monnaie étrangère (dollar américain), les flux de trésorerie de la Corporation sont exposés aux fluctuations du taux de change. La Corporation est exposée aux fluctuations du taux de change lors de toute évaluation de la juste valeur des instruments financiers, les variations ayant une incidence sur le résultat ou sur le résultat global, ainsi que sur les dividendes reçus convertis en dollars canadiens.

(ii) Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs varient par suite d'une fluctuation des prix des marchandises, ce qui aurait une incidence sur les résultats opérationnels et sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les prix obtenus par la SGCH pour sa production sont fonction de la conjoncture économique mondiale, qui régit l'offre et la demande. La totalité de la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours de change au comptant, ce qui expose la SGCH au risque de fluctuation des prix.

(iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite d'une fluctuation des taux d'intérêt. La Corporation est exposée à des fluctuations de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à un taux fixe. Ce risque n'est pas considéré comme étant important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent moins de 1 % du total de ses produits.

(iv) Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers fluctue en raison de variations de la valeur de marché. Le risque de prix associé aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente tient compte du change.

Les variations de la valeur de marché auront une incidence sur les autres éléments du résultat global ainsi que sur le bénéfice et sur les flux de trésorerie futurs si la Corporation se départit des actions ordinaires de GM. Étant donné que certains des instruments financiers de la Corporation sont libellés en monnaie étrangère, les écarts de conversion pourraient aussi faire fluctuer la valeur de marché. Toute variation de 10 % du cours des actions ordinaires de GM aurait eu un effet de 403 724 $ US (284 092 $ en 2011) sur les autres éléments du résultat global.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

(iv) Autre risque de prix (suite)

Si un marché se crée pour les actions privilégiées de GM, la juste valeur de ces actifs sera directement exposée à un autre risque de prix, et les variations des valeurs de marché auront une incidence sur le bénéfice. Toute variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur des actions privilégiées de GM aurait eu une incidence d'environ 8 000 $ (10 000 $ en 2011) sur le bénéfice, sans compter l'effet de la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

(d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant résume l'information sur l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers de la Corporation aux 31 décembre 2012 et 2011 présentée selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

	Total	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)
31 décembre 2012				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	121 812 $	121 812 $	– $	– $
Actions privilégiées de GM	419 000	–	419 000	–
Actions ordinaires de GM	4 016 652	4 016 652	–	–
Total	4 557 464 $	4 138 464 $	419 000 $	– $
31 décembre 2011				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	134 778 $	134 778 $	– $	– $
Actions privilégiées de GM	426 000	–	426 000	–
Actions ordinaires de GM	2 889 214	2 889 214	–	–
Total	3 449 992 $	3 023 992 $	426 000 $	– $

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

21. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la CDEV a versé au gouvernement du Canada des dividendes de 145 860 $ (412 868 $ en 2011).

a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages autres qu'en trésorerie.

21. Transactions avec des parties liées (suite)

a) Rémunération des principaux dirigeants (suite)

Aucune somme n'a été versée aux principaux dirigeants relativement à des avantages postérieurs à l'emploi, à d'autres avantages à long terme, à des indemnités de fin de contrat de travail ou à un paiement fondé sur des actions.

	2012		2011	
La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :				
Salaire, autres avantages à court terme, jetons de présence	2 440	$	1 886	$

b) Autres transactions avec des parties liées ayant une incidence sur le bénéfice

	2012		2011	
Produits d'intérêts – compte du Trésor du Canada	1 034	$	1 128	$

c) Éléments ayant une incidence sur l'état de la situation financière

	2012		2011	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	121 812	$	134 778	$

22. Informations supplémentaires

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH, comme suit :

	2012		2011	
État de la situation financière				
Actifs				
courants	134 992	$	81 356	$
non courants	269 128		240 783	
	404 120		322 139	
Passifs				
courants	51 312		46 738	
non courants	95 964		71 236	
	147 276		117 974	
Capitaux propres	256 844		204 165	
	404 120	$	322 139	$

22. Informations supplémentaires (suite)

	2012		2011	
État du résultat global				
Produits				
Produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets	297 987	$	322 506	$
Autres produits	871		1 990	
Charges				
Total des charges	(58 915)		(50 443)	
Impôt sur le résultat	(67 264)		(80 733)	
Bénéfice net et résultat global	172 679	$	193 320	$
Tableau des flux de trésorerie				
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités opérationnelles	177 416	$	227 892	$
Activités de financement	(121 486)		(218 652)	
Activités d'investissement	(30 376)		(27 067)	
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	25 554	$	(17 827)	$

23. Reclassement des chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Ce reclassement négligeable est lié au tableau consolidé des flux de trésorerie.